

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DEVE 108 Subventions (57.600 euros) à 33 associations et conventions dans le cadre de l'appel à projets "Biodiversité parisienne" - Budget participatif "+ de nature en ville".

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à 33 associations dans le cadre de l'appel à projets « Biodiversité parisienne » ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement est attribuée aux associations suivantes retenues dans le cadre de l'appel à projets « Biodiversité parisienne » :

- une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Connaître et protéger la Nature du Val de Seine, dont le siège social est situé au 29 rue de Babylone, jardin Catherine Labouré, 75007 Paris ;
- une subvention de 1 100 euros est attribuée à l'association Office pour les Insectes et leur Environnement, dont le siège social est situé au 7 Chemin Rural, Domaine de la minière, 78280 Guyancourt ;
- une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Abeille Francilienne, dont le siège social est situé au 10 rue Didot, 75014 Paris ;
- une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Les Petits Débrouillards Île-de-France, dont le siège social est situé au 82 avenue Denfert Rochereau, 75014 Paris ;
- une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association pour l'Harmonie du Territoire Alliant le Respect et l'Aptitude à Maintenir son Environnement, dont le siège social est situé au 12 rue Auguste Cain, 75014 Paris ;
- une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Espaces, dont le siège social est situé au 855 avenue Roger Salengro, 92370 Chaville ;
- une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Passerelles 17 – Régie de Quartier du 17^e Nord-Est, dont le siège social est situé au 190 avenue de Clichy, 75017 Paris ;
- une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Vergers Urbains, dont le siège social est situé au 14 boulevard de la Chapelle, boîte 97, 75018 Paris ;
- une subvention de 500 euros est attribuée à l'association Les Ruches Pop, dont le siège social est situé au 25 rue de Meaux, 75019 Paris ;
- une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Pépins Production, la Pépinière de Quartier, dont le siège social est situé au 25 avenue de Laumière, 75019 Paris ;
- une subvention de 800 euros est attribuée à l'association Archipelia, dont le siège social est situé au 17 rue des Envierges, 75020 Paris ;
- une subvention de 1 100 euros est attribuée à l'association Multi'Colors, dont le siège social est situé au 2 square d'Amiens, 75020 Paris ;
- une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Veni Verdi, dont le siège social est situé au 1-3 rue Frederick Lemaitre, MDA 20, Bte n°38, 75020 Paris ;
- une subvention de 500 euros est attribuée à l'association Compagnie Corossol, dont le siège social est situé au 7 allée Vauban, 92320 Chatillon ;
- une subvention de 300 euros est attribuée à l'association Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Paris et du Val-de-Marne, dont le siège social est situé au 22 avenue Albert I^{er}, 94210 La Varenne Saint-Hilaire ;
- une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association Ligue pour la Protection des Oiseaux, dont le siège social est situé au 8-10 rue du Docteur Pujos, BP 90263, 17305 Rochefort ;

- une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association PikPik Environnement, dont le siège social est situé au 4 rue Horace Vernet, 92130 Issy-les-Moulineaux ;
- une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Plante & Cité Ingénierie de la Nature en Ville, dont le siège social est situé au 2 rue André Le Nôtre, 49045 Angers.

Article 2 : Une subvention d'investissement est attribuée aux associations suivantes retenues dans le cadre de l'appel à projets « Biodiversité parisienne » :

- une subvention de 500 euros est attribuée à l'association Régie de Quartier Paris Centre, dont le siège social est situé au 58 rue du Vertbois, 75003 Paris ;
- une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Connaître et Protéger la Nature du Val de Seine, dont le siège social est situé au 29 rue de Babylone, jardin Catherine Labouré, 75007 Paris ;
- une subvention de 2 800 euros est attribuée à l'association Jardin Partagé Truillot, dont le siège social est situé au 50 avenue Parmentier, 75011 Paris ;
- une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association du Quartier Saint-Bernard, dont le siège social est situé au 16 rue Charles Delescluze, 75011 Paris ;
- une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Interface Formation, dont le siège social est situé au 38 rue René Boulanger, 75010 Paris ;
- une subvention de 400 euros est attribuée à l'association Gar'Eden, dont le siège social est situé au 7 ter rue du Colonel Oudot, Bat. D, 75012 Paris ;
- une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Urbanescence, dont le siège social est situé au 12 villa du Bel Air, 75012 Paris ;
- une subvention de 400 euros est attribuée à l'association Office pour les Insectes et leur Environnement, dont le siège social est situé au 7 Chemin Rural, Domaine de la minière, 78280 Guyancourt ;
- une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Espero, dont le siège social est situé au 23 bis rue de Constantinople, 75008 Paris ;
- une subvention de 300 euros est attribuée à l'association Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement, dont le siège social est situé au 38 rue Boussingault, 75013 Paris ;
- une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Les Petits Débrouillards Île-de-France, dont le siège social est situé au 82 avenue Denfert Rochereau, 75014 Paris ;
- une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association L'Oasis de Koufra, dont le siège social est situé au 22 rue Deparcieux, Boite aux lettres 45, 75014 Paris ;
- une subvention de 500 euros est attribuée à l'association pour l'Harmonie du Territoire Alliant le Respect et l'Aptitude à Maintenir son Environnement, dont le siège social est situé au 12 rue Auguste Cain, 75014 Paris ;

- une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Société Centrale d'Apiculture, de Sériciculture, d'Insectologie et de Zoologie Agricole, dont le siège social est situé au 41 rue Pernety, 75014 Paris ;1000
- une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Passerelles 17 – Régie de Quartier du 17^e Nord-Est, dont le siège social est situé au 190 avenue de Clichy, 75017 Paris ;
- une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Groupement Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement d'Île-de-France, dont le siège social est situé au 15-19 rue Capron, 75018 Paris ;
- une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association Vergers Urbains, dont le siège social est situé au 14 boulevard de la Chapelle, boîte 97, 75018 Paris ;
- une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Les Amis Recycleurs, dont le siège social est situé au 2 rue Belliard, 75018 Paris ;
- Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Grow Me A Garden, dont le siège social est situé au 9 bis rue du Hainaut, 75019 Paris ;
- une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Pépins Production, la Pépinière de Quartier, dont le siège social est situé au 25 avenue de Laumière, 75019 Paris ;
- une subvention de 300 euros est attribuée à l'association Le 56, dont le siège social est situé au 56 rue Saint-Blaise, 75020 Paris ;
- une subvention de 400 euros est attribuée à l'association Multi'Colors, dont le siège social est situé au 2 square d'Amiens, 75020 Paris ;
- une subvention de 3 500 euros est attribuée à l'association Veni Verdi, dont le siège social est situé au 1-3 rue Frederick Lemaitre, MDA 20, Bte n°38, 75020 Paris ;
- une subvention de 200 euros est attribuée à l'association Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Paris et du Val-de-Marne, dont le siège social est situé au 22 avenue Albert I^{er}, 94210 La Varenne Saint-Hilaire ;
- une subvention de 500 euros est attribuée à l'association PikPik Environnement, dont le siège social est situé au 4 rue Horace Vernet, 92130 Issy-les-Moulineaux ;
- une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association V'Île Fertile, dont le siège social est situé au 39 avenue Georges Clemenceau, chez Raphaël Luce Bat. 1 Escalier D, 94360 Bry-sur-Marne.

Article 3 : La dépense globale d'un montant de 57 600 euros sera imputée :

- à hauteur de 21 300 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la disponibilité des budgets ;
- à hauteur de 36 300 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la disponibilité des budgets.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions dont le texte est joint à la présente délibération, fixant les modalités d'octroi des subventions prévues aux associations suivantes : Association du Quartier Saint-Bernard, Archipelia, Espaces, Interface Formation et Régie de Quartier Paris Centre.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO